



- **Contrat de maintenance du matériel informatique** : le contrat de maintenance initial conclu avec la société Distromatic lors de l'achat du matériel dans le cadre de l'école numérique rurale, est arrivé à échéance. Le maire propose au conseil de conclure un autre contrat avec la société Oymoron dont un des cadres habite la commune (Eric Le Querré), ce qui réduira d'autant les frais de déplacement. Le maire précise que ce contrat est conclu pour la somme de 300 € et couvre l'année scolaire 2013-2014.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

## LOGEMENT COMMUNAL



Jean-Pierre Colin, locataire du logement communal situé au rez-de-chaussée, est parti le 1<sup>er</sup> août dernier. Depuis la réfection complète de ce logement en 1997, plusieurs locataires l'ont occupé. A présent, au vu de l'état des lieux, la commune ne peut pas relouer dans l'immédiat. Au fil des ans l'appartement a perdu de sa fraîcheur et plusieurs travaux de réfection (peintures-faïences, revêtements de sol à l'étage, étanchéité) sont nécessaires notamment une remise aux normes de l'électricité pour être en conformité avec la réglementation. En accord avec le conseil, le maire va demander différents devis aux entreprises locales pour que les travaux soient réalisés avant la fin de l'année.

La caution initialement versée par M. Colin lui sera restituée. Cependant, suite à un arriéré de loyers non versés, cette caution sera retenue par la perception en déduction de la dette encourue.

## BOIS

### **Affouages 2013-2014**

Après contact avec l'ONF le maire indique que la coupe N° 42 (Chemin de Curtil / RD 7C) sera mise en affouages prochainement.

**Coupe N° 7 « En Brakesson »** : la commission des bois s'est rendue sur cette coupe et a pu constater que du bois coupé lors des saisons 2010-2011 et 2011-2012 n'était pas débardé et que certaines portions n'étaient pas coupées. Cette coupe sera définitivement fermée le 31 octobre 2013. Par conséquent, la commission propose que :

- les affouagistes n'ayant pas réalisé leurs portions au 31/10 ne pourront pas prétendre à un nouvel affouage cette année,
- conformément au Code Forestier, le bois non sorti au 31/10 deviendra propriété de la commune.

Un courrier sera adressé aux affouagistes concernés.

**Coupe N° 20** : par ailleurs, les affouagistes n'ayant pas réalisé entièrement leur portion de la saison 2012-2013 ne pourront pas prétendre à une nouvelle portion pour la saison 2013-2014.

**Attention** : la coupe N° 20 sera fermée à l'exploitation le 31 octobre 2014.

Le conseil valide ces propositions.

D'ores et déjà, pour un affouage en 2013-2014, les personnes intéressées peuvent **s'inscrire** au secrétariat (le mercredi de 10 h à midi et le samedi de 11 h à midi) **jusqu'au 26 octobre 2013**.

Le partage des affouages aura lieu fin octobre. Le tirage au sort des lots se déroulera à la mairie, début novembre, la date du tirage sera précisée ultérieurement.

**Tarifs** : affouage : 40 euros, ½ affouage : 20 euros

## Fête Patronale « St Maurice » samedi 21 et dimanche 22 septembre 2013

Samedi soir et dimanche après-midi, c'est la fête au village ! Comme chaque année, à la plus grande joie des enfants, les manèges, les auto-tamponneuses, les stands de tir à la carabine et de confiseries seront installés place de la Mare.

Pour fêter l'événement, dimanche 22 septembre, la messe célébrée en l'honneur de St Maurice est animée par l'Harmonie des Enfants des Sources de la Seine. A l'issue de l'office religieux, le maire et son conseil invitent tous les habitants de Francheville à l'apéritif qui sera servi à 12 h15 dans la salle de mairie ou devant l'église si le temps le permet.

